RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle » (dentelle aux fuseaux, le Puy-en-Velay) du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Anne TRICAUD, conservatrice en chef du patrimoine, bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche, sous-direction des collections, service

des musées de France, direction générale des patrimoines, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle » (dentelle aux fuseaux, le Puy-en-Velay) du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Jeannie BOURDIN, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle », dessinatrice metteur en carte, atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy-en-Velay, Mobilier national ;
- Madame Laure DAUVIER, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile » cheffe d'atelier, atelier de tapisserie décor et contemporain, Mobilier national, site de Paris ;
- Madame Isabelle HABAUZIT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe d'atelier, atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy-en-Velay, Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Laure DAUVIER, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile », cheffe d'atelier, atelier de tapisserie décor et contemporain, Mobilier national, site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY